LA RÉSISTANCE À LA CONSCRIPTION DANS LES DÉPARTEMENTS AQUITAINS

(1798-1814)

PAR Louis BERGÈS

INTRODUCTION

L'épopée glorieuse des armées révolutionnaires et impériales est l'œuvre d'une institution qui a assuré à la France un nombre d'hommes illimité en face des armées de métier des monarchies européennes. La conscription, héritière de la levée en masse en l'an I, a permis le redressement d'une situation très compromise dans les derniers mois du Directoire. Par un recrutement régulier et sans cesse croissant, elle a rendu possible la continuation de la guerre sur tous les fronts et la création du grand Empire. Mais l'incontestable domination des armées françaises jusqu'à la campagne de Russie a longtemps masqué les difficultés énormes et la résistance acharnée suscitées dans certaines régions de l'Empire par les opérations de levée : douze départements du Sud-Ouest aquitain, des Pyrénées à la Dordogne, des Landes au Lot et au Tarn. Cette résistance a pris la forme de l'insoumission collective ou individuelle, parfois même de l'émeute. Ses implications dans la société civile sont très diverses : des familles entières sont la proie d'une répression sévère; les maires, les préfets et le clergé mais aussi les parents des insoumis sont intéressés à la lutte contre la désobéissance militaire. L'insoumission elle-même provoque la présence dans les campagnes de toute une population marginale qui évolue en dehors des lois. C'est tout cela que nous avons voulu faire revivre dans les pays aquitains : la vie d'un arrière-front au moment où les armées françaises, conduites victorieusement à Bergen par Jourdan, poursuivent leur épopée à Marengo, Austerlitz, Iéna et Wagram, avant de piétiner dans la guérilla espagnole, s'enterrer en Russie et s'effondrer en Allemagne en 1813.

SOURCES

L'histoire de l'insoumission nous a conduit naturellement à dépouiller, aux Archives nationales, les archives des ministères de l'Intérieur (F¹ et F³), de la Police (F³) et de la Justice (BB¹³) où se mêlent correspondances et rapports préfectoraux, réglementation et dossiers d'affaires individuelles, mais aussi les papiers du pouvoir exécutif, en particulier ceux de la Secrétairerie d'État impériale (AF IV) avec les minutes des décrets, les feuilles de travail et les

rapports des ministres à l'Empereur. Le Service historique de l'Armée de terre à Vincennes nous a ouvert les papiers du ministère de la Guerre, en particulier la correspondance militaire du I^{er} Empire sur les mouvements des colonnes mobiles, les documents reçus à propos des corps spéciaux — comme les chasseurs de montagne — et les instructions et circulaires envoyées par le ministère. Nous avons aussi dirigé nos recherches vers la série R des dépôts départementaux parmi lesquels ceux de l'Ariège, de la Haute-Garonne et surtout de la Gironde nous ont paru les plus intéressants, avec la correspondance reçue des administrateurs locaux par le préfet et les archives des Conseils de Guerre des 10^e et 11^e Divisions militaires. Les sources imprimées sont essentiellement constituées par le Bulletin des lois et le Journal militaire pour l'étude de la législation et par divers recueils de la correspondance de Napoléon qui nous ont permis de faire état des idées du pouvoir exécutif sur la conscription et la répression de l'insoumission.

PREMIÈRE PARTIE L'INSOUMISSION

CHAPITRE PREMIER

LE POIDS DE LA CONSCRIPTION

A partir de l'an VII, le gouvernement lève chaque année le nombre d'hommes dont il a besoin sur l'ensemble des cinq classes d'âge : fixé par une loi, le contingent est mobilisé par arrêté. Excepté en l'an VII où les cinq classes ont été mobilisées par trois lois successives en raison de la situation extérieure alarmante, durant les premières années de la conscription, le gouvernement se contente de mobiliser pour l'Armée active une part relativement peu importante des conscrits disponibles. C'est avec l'Empire et la campagne d'Austerlitz à la fin de l'an XIII qu'apparaît la première levée de rappel. De l'an XIV à la fin de 1809, soit en quatre années, Napoléon a procédé à neuf appels au prix d'illégalités flagrantes entérinées par voie de senatus-consultes par un Sénat docile. Le second déferlement se produit en 1813 au moment où Napoléon tente de redresser une situation catastrophique : huit levées s'échelonnent de janvier à décembre 1813, dont cinq de rappel des classes jusqu'en l'an XI inclus et une de toute la Garde nationale mobilisée sur place lorsque les Alliés pénètrent sur le territoire français. Aux trente levées réglementaires et exceptionnelles auxquelles tous les départements français ont été soumis de l'an VII à 1814, se sont ajoutées, dans les départements du Midi aquitain, les levées maritimes et la mobilisation de gardes nationaux pour la défense des côtes et des frontières à partir de 1806. Au bout du compte, la conscription a été particulièrement lourde dans une région dont la position stratégique, en raison de sa façade maritime et de sa frontière avec l'Espagne, a nécessité, à des fins défensives, la mobilisation sur place d'un grand nombre d'hommes. Les levées y ont été d'autant plus lourdes que leur ampleur a été soumise à leur rentabilité, car il a fallu remplacer tous les insoumis en appelant des conscrits en sus à mesure que parvenait aux autorités la nouvelle de leurs désertions.

CHAPITRE II

LES GRANDES VAGUES D'INSOUMISSION

L'histoire militaire n'a guère privilégié jusqu'ici les aspects sociaux soulevés par la résistance aux obligations militaires sous la Révolution et l'Empire; l'ampleur de l'insoumission n'a pas non plus intéressé des historiens qui estimaient que les expéditions militaires de Napoléon Bonaparte, Premier Consul puis Empereur, permettaient de donner l'image la plus fidèle de la guerre permanente menée par la République et l'Empire de 1792 à 1814.

L'insoumission dure depuis les premières mesures de réquisition en l'an I : après une poussée très forte en l'an VII où la désobéissance atteint des proportions étonnantes dans un grand nombre de départements français dont ceux du Midi aquitain, les années suivantes voient la désertion se cantonner progressivement dans deux foyers ardents, le Massif central et l'Aquitaine - de la Dordogne aux Pyrénées — où, après un accès de fièvre qui dure de la campagne d'Austerlitz jusqu'à la paix de Tilsit, elle marque le pas en raison des espoirs de paix à partir de 1808 pour reculer nettement en 1810 sous les coups d'une répression sévère. Couvant sous les cendres, la désobéissance aux obligations militaires ne réapparaît que dans les derniers mois de l'Empire dans certains départements aquitains traditionnellement les plus rebelles, comme la Haute-Garonne. Depuis l'an VII jusqu'à la chute de l'Empire, on peut constater néanmoins une lente amélioration de la machine conscriptionnelle, car la désobéissance, presque générale lors des premières levées qui suivent la loi Jourdan-Delbrel, est relativement peu importante dans la plupart des départements aquitains au moment où se joue le dernier acte de l'épopée napoléonienne.

CHAPITRE III

LES CAUSES DE LA DÉSOBÉISSANCE MILITAIRE

Les causes d'ordre politique sont généralement les plus invoquées : l'influence du royalisme, qui s'est manifestée singulièrement lors de l'insurrection de l'an VII, si souvent dénoncée par les historiens du XIX^e siècle, n'est intervenue en réalité que pour renforcer l'insoumission, non pour la provoquer. Par contre, derrière le refus des obligations militaires se dissimule une résistance plus profonde, celle de toute une société traditionnelle contre l'État dans un foyer historique de la lutte contre le pouvoir central.

Les causes économiques de l'insoumission sont à mettre en rapport avec les difficultés de la façade atlantique des pays aquitains à cause du Blocus continental. Le manque de bras dans les campagnes, où la main-d'œuvre n'est déjà pas suffisante pour assurer tous les travaux de culture, rend encore plus difficile le labeur des familles de cultivateurs dont les enfants sont arrachés à

l'exploitation agricole pour devenir des soldats.

Le poids du milieu social est déterminant : l'imagerie populaire qui assombrit le service militaire dans l'esprit des jeunes gens appelés à servir, un esprit d'indépendance et de liberté particulièrement chez les montagnards, un attachement très vif à leur terre et à leur métier qui rend beaucoup plus douloureux qu'ailleurs le déracinement, tout contribue à retenir les jeunes gens.

Les conditions matérielles ne sont pas faites non plus pour les tenter : l'appel est illimité; le remplacement est réservé aux familles aisées; après sa désignation, le conscrit est souvent laissé dans un dénuement total; les distances pour atteindre son corps sont souvent longues, l'équipement et la solde insuffi-

sants.

CHAPITRE IV

RÉFRACTAIRE ET DÉSERTEUR

Deux manières différentes de désobéir aux obligations militaires, deux sortes de vie clandestine que la législation a longtemps confondues, mais aussi deux actes d'insoumission vus de façon très différente dans l'opinion publique : le geste du réfractaire qui a refusé de se présenter aux opérations de levée et se cache parmi les siens procède parfois d'un choix collectif né de la résistance du milieu social; celui du déserteur qui a abandonné son poste en cours de route ou au combat est beaucoup plus un acte individuel et raisonné, fruit de la réflexion personnelle et des problèmes psychologiques de l'heure.

CHAPITRE V

LES RECETTES POUR ÉCHAPPER À LA CONSCRIPTION

En partant des moyens les plus frustes, comme la mutilation ou la fuite aveugle, pour atteindre les plus habiles, qui vont du maquillage des actes de naissance et de mariage aux faux passeports, les conscrits ont utilisé tous les stratagèmes possibles pour tenter de tourner la législation en leur faveur. Substitutions, faux remplacements, doubles inscriptions à l'Armée et dans la Marine, faux certificats d'hôpitaux, les recettes les plus prisées sont celles qui réclament le concours d'un grand nombre de complices.

CHAPITRE VI

LE PETIT MONDE DES COMPLICES DE L'INSOUMISSION

A côté des complices naturels que sont les parents et parfois les maires, tout un monde de trafiquants, de faussaires et d'escrocs organisés en réseaux

a fait du conscrit un objet de profit sans limites : ce sont les entreprises de faux remplacements ou le commerce à grande échelle de faux certificats de réforme. Les ramifications de ces réseaux remontent dans certains cas jusque dans les bureaux des préfectures et sous-préfectures et à la table du Conseil de recrutement. Quelques individualités opérant seules font au moins autant de ravages : petits fonctionnaires véreux, prêtres dévoyés, bohémiens, mages, tous vivent du produit des rançons soutirées aux crédules et, en excitant les conscrits à désobéir, ils contribuent à aggraver le climat de révolte existant déjà.

CHAPITRE VII

LA VIE QUOTIDIENNE DES INSOUMIS

La vie clandestine, même dans le milieu d'origine, n'offre le plus souvent de tentation qu'aux jeunes ruraux de famille pauvre, sur qui l'arsenal de la répression n'a aucun effet. Berger, ouvrier ou apprenti, le jeune conscrit réfractaire ou déserteur continue clandestinement le métier qu'il exerçait avant sa désignation. Mais, lorsqu'il lui a fallu fuir en émigrant loin de son pays natal, vers l'Espagne généralement, l'insoumis s'est reconverti en moissonneur saisonnier ou manœuvre dans une fabrique artisanale où le patron a besoin d'une main-d'œuvre abondante et à bon marché. Colporteur ou domestique en ville, il s'est fondu dans l'anonymat de la vie urbaine. Parfois sans travail, il rôde jusqu'à ce qu'il se soit agrégé à d'autres insoumis pour se retrancher dans une vie communautaire faite de brigandages et d'expéditions contre les gendarmes.

DEUXIÈME PARTIE

LA RÉPRESSION

CHAPITRE PREMIER

LE POUVOIR CENTRAL FACE À LA DÉSOBÉISSANCE MILITAIRE

On ne trouve, tant dans la politique du Directoire que dans celle de Napoléon, aucune volonté expresse de punir aveuglément tous ceux qui entravent l'effort de guerre de la Nation en danger. L'habileté l'a emporté largement sur la vengeance exemplaire : comme il n'est pas question de retirer des troupes du front extérieur pour lutter contre l'insoumission à l'intérieur, les Directeurs puis Napoléon ont remis, dans les pays aquitains, la conduite de la répression aux autorités locales avec les quelques gendarmes et gardes nationaux dont elles disposent sur place, la force armée n'étant utilisée qu'à l'occasion de son passage dans les départements rebelles. C'est en faisant un usage calculé de l'indulgence et de la punition exemplaire pour un petit nombre que le pouvoir a voulu combattre l'insoumission. Pour plus d'efficacité, cette tâche a été confiée à partir de 1806 à une administration spécialisée, la direction de la Conscription au ministère de la Guerre, qui a concentré dans ses bureaux l'organisation des opérations de répression dans chaque département.

CHAPITRE II

LES AUTORITÉS LOCALES FACE À LA DÉSOBÉISSANCE MILITAIRE

La vague profonde d'opposition à la conscription, qui a déferlé durant les premières années qui ont suivi sa création, a mobilisé en permanence les autorités locales : à partir de l'an XIII, les préfets et les sous-préfets sont la cheville ouvrière du système conscriptionnel et c'est d'après leur capacité d'exécution des mesures répressives décidées par l'administration centrale que Napoléon entend juger leurs qualités d'administrateurs. Leur tâche est pourtant rendue difficile par le peu de moyens mis à leur disposition et ils prennent souvent le risque de dépasser les limites accordées par la loi.

La position des maires est par contre franchement inconfortable, car, désignés par le gouvernement comme ses agents, ils n'en vivent pas moins au milieu de leurs concitoyens, partageant leurs inquiétudes et leurs ressentiments. Un grand nombre, par intérêt ou par opportunisme, a protégé les insoumis en leur fournissant toutes les pièces administratives nécessaires à leur mise en règle.

Le clergé, qui, par le Concordat, a reçu de l'État la charge de veiller jusque dans les consciences à l'application des lois, en particulier celles sur la conscription, se montre un serviteur zélé jusqu'à la rupture avec Rome : il participe activement à l'action psychologique visant à prévenir la désobéissance et à persuader ceux qui ont désobéi de rentrer dans le devoir.

CHAPITRE III

LES TRACASSERIES ADMINISTRATIVES

Dès le Directoire, une législation sévère est mise en place et reçoit une application directe dans les départements les plus rebelles, comme ceux du Midi aquitain, afin d'enlever aux insoumis toute liberté de mouvement : la liberté de circulation en dehors du canton est soumise à l'obtention d'un passeport, la liberté du travail à l'enquête et à la déclaration préalable de l'employeur aux autorités locales, même le mariage ne permet pas au conscrit d'échapper au sort qui l'a désigné et, malgré un certain assouplissement en 1808, la création d'une famille ne pourra pas faire obstacle à la mobilisation d'un conscrit.

CHAPITRE IV

L'ARSENAL DE LA RÉPRESSION

Les différentes mesures prises pour briser la résistance des conscrits et de leurs familles se ressentent toujours du désir des autorités de préférer en premier lieu la persuasion à la brutalité. C'est le but initial de l'action psychologique qui accompagne les mesures de rigueur : les garnisons à domicile et les amendes pécuniaires sont des punitions d'ordre financier appliquées généralement aux réfractaires et à leurs complices; le châtiment des déserteurs relève le plus souvent de la discipline militaire, moins dure, il est vrai, que sous l'Ancien Régime.

CHAPITRE V

LA CHASSE AUX INSOUMIS

On trouve dans les départements aquitains tout l'éventail des mesures prises par le gouvernement, depuis la fin du Directoire, contre la désobéissance militaire : elles ont la plupart du temps la particularité de dépasser en zèle la volonté initiale de leurs exécutants. Les rafles systématiques, les condamnations à l'amende et les saisies, les frais de garnison qui finissent par ruiner les familles et les communes rendues responsables de leur acquittement, les grandes opérations de colonnes mobiles avec la troupe de ligne, lancées de 1810 à 1812 à la faveur de la paix continentale, tout se conjugue pour exciter la fureur des populations qui se manifeste par des explosions de violence contre les agents de l'autorité et les forces de l'ordre. Cette résurgence de la révolte populaire contre l'autorité est à rattacher à la tradition séculaire des soulèvements populaires des pays aquitains contre l'État centralisateur sous l'Ancien Régime.

CHAPITRE VI

LES MESURES DE MANSUÉTUDE

Tous les gouvernements, depuis la création de la conscription, ont compris que, le nombre des insoumis s'additionnant à chaque levée, il serait impossible d'organiser à la fois la chasse de tous les insoumis résidant à l'intérieur du territoire français. Pour cela, les autorités ont eu le dessein de ménager le « déchet » des précédents appels, à mesure qu'une levée en remplace une autre, pour concentrer leur sévérité sur la génération mobilisée. C'est le sens des différentes amnisties, qui renvoient à mesure chez eux les insoumis des levées les plus anciennes : elles doivent en principe être considérées comme une preuve éclatante de la bienveillance du gouvernement et accélérer ainsi le repentir des insoumis. Mal vues par les autorités locales, les amnisties et les réincorporations dans des corps spéciaux sont un échec car, face à la résistance acharnée des insoumis et de leurs familles, elles passent pour une manifestation de faiblesse.

CONCLUSION

Les pays aquitains s'affirment une fois de plus comme le principal foyer de résistance aux conquêtes institutionnelles de l'État centralisateur. Mais cette fois-ci, les obligations militaires ont provoqué, dans une économie et une société relativement stables depuis des siècles, des bouleversements radicaux qui ont préparé l'exode rural du milieu du XIXe siècle : les circuits économiques désorganisés par la guerre et par l'hémorragie de main-d'œuvre, les troubles sociaux suscités par la présence de toute une population marginale et déracinée, le climat de guerre civile entre défenseurs et adversaires de la conscription, largement entretenu par les autorités qui encouragent la délation. Particulièrement pénalisés, puisque les cantons rebelles ont dû envoyer beaucoup plus d'hommes pour compenser la fuite des insoumis, les départements aquitains ont témoigné de l'opposition profonde de la société rurale issue de l'Ancien Régime au système de l'armée nationale et populaire, créée dans les tourmentes de la Terreur. L'insoumission témoigne aussi de cette vieille haine des gens de guerre qui a contribué à élargir le fossé séparant encore la Nation et le soldat, dont l'activité est toujours considérée comme un métier. Avec la conscription, nous assistons à l'un des derniers assauts de l'État centralisateur contre les particularismes et l'indépendance d'une société rurale.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Correspondance entre le préfet du Tarn et le sous-préfet de Castres (1807).

ANNEXES

Correspondance entre un conscrit et son père (an VIII). — Lettres de dénonciation (1809-1812). — Lettre d'un conscrit mobilisé à sa famille (1813). — Carte des opérations de colonnes mobiles (1811). — États généraux des réfractaires et déserteurs arrêtés et restant à poursuivre (1810-1813).